

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

(Date de convocation : 13 Décembre 2024)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	21
Absents excusés ayant donné procuration :	7
Absent excusé non représenté :	/
Absent non excusé :	1
Votants :	28

L'An deux mille vingt-quatre et le dix-neuf Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

Pouvoirs : Monsieur Gérôme VIAU (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

Absent non excusé : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Antoine BARBIEUX ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Décision modificative de crédits budgétaires n° 2 du budget ville
fin d'exercice 2024.

Monsieur BERNAL expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à des modifications de fin d'exercice sur les crédits des deux sections du budget principal.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses concerneront essentiellement un virement de crédits du chapitre 012 « charges de personnel » au chapitre 011 « charges à caractère général » (compte tenu des dépenses d'entretien de locaux faites initialement par le personnel municipal et désormais confiées à une société), un abondement de crédits au titre d'avis d'impôts concernant la taxe d'habitation et la taxe sur les logements vacants, un réajustement des crédits relatifs au fonds de péréquation des dépenses communale et intercommunales (FPIC), une dotation complémentaire aux amortissements de biens acquis sur l'année, un virement de crédit au sein du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » et un abondement du virement au profit de la section d'investissement

En contrepartie, les réajustements de recettes s'effectueront au chapitre 70 « produits des services et du domaine » pour des recettes complémentaires à inscrire, et au chapitre 731 « Impositions directes » essentiellement pour les encaissements de taxe additionnelle aux droits de mutation.

En section d'investissement, les modifications budgétaires des dépenses, consistent principalement à des ajustements de crédits pour des opérations en cours. Ces modifications retracent majoritairement des annulations de crédits pour des lignes budgétaires abandonnées ou à différer, et quelques abondements de crédits consécutifs à des dépenses nouvelles.

En recettes, la section d'investissement sera modifiée d'un abondement de l'autofinancement, d'ajustements portés sur les inscriptions des subventions perçues et sur une diminution de l'enveloppe prévisionnelle de l'emprunt d'équilibre.

Section de fonctionnement :

article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
6283 Frais de nettoyage des locaux 212 Ecoles primaires	011		50 000,00 50 000,00
63513 Autres impôts locaux 020 administration générale de la collectivité	011		12 000,00 12 000,00
6216 Rémunération principale 020 Administration générale de la collectivité	012		12 600,00 12 600,00
64111 Rémunération principale 020 Administration générale de la collectivité	012		- 84 000,00 - 84 000,00
64131 Rémunération personnel non titulaire 020 Administration générale de la collectivité 4221 Crèche et garderies	012		73 000,00 50 000,00 23 000,00
64138 Primes et autres indemnités du personnel non titulaire 020 Administration générale de la collectivité 211 Écoles maternelles 4221 Crèches et garderie	012		14 000,00 6 300,00 4 400,00 3 300,00
6451 Cotisations à l'URSSAF 020 Administration générale de la collectivité 211 Écoles maternelles 332 Colonie de vacances 338 Autres activités pour les jeunes	012		- 62 000,00 - 33 500,00 - 11 300,00 - 7 200,00 - 10 000,00
6453 Cotisations aux caisses de retraite 020 Administration générale de la collectivité 4221 Crèche et garderies	012		- 29 000,00 - 25 000,00 - 4 000,00
6454 Cotisations aux Assedic 020 Administration générale de la collectivité	012		5 000,00 5 000,00
6455 Cotisations pour assurance du personnel 211 Écoles maternelles	012		5 200,00 5 200,00
6475 Médecine du travail, pharmacie 020 Administration générale de la collectivité	012		3 200,00 3 200,00
7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et interco. 020 Administration générale de la collectivité	014		6 000,00 6 000,00
023 Virement à la section d'investissement 01 Opérations non ventilables	023		125 300,00 125 300,00
6811 Dotation des amortissements des immobilisations 01 Opérations non ventilables	042		20 000,00 20 000,00
65311 Indemnités de fonction 020 Administration générale de la collectivité	65		2 000,00 2 000,00

.../...

6542 Créances éteintes	65		10 000,00
281 Hébergement et restauration scolaires			800,00
552 Aide au secteur locatif			9 200,00
6558 Autres contributions obligatoires	65		- 23 000,00
024 Aide aux associations			- 12 000,00
213 Classes regroupées			- 11 000,00
65748 Subventions de fonctionnement aux associations et autres	65		2 500,00
024 aide aux associations			2 500,00
70323 Redevance d'occupation du domaine public	70	42 300,00	
6312 Autres actions économiques		42 300,00	
70631 Redevances et droits des services à caractère sportif	70	1 400,00	
323 Piscines		1 400,00	
70632 Redevances et droits des services à caractère de loisirs	70	1 300,00	
323 Piscines		1 300,00	
73118 Autres contributions directes	731	24 800,00	
01 Opérations non ventilables		24 800,00	
73123 Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	731	69 500,00	
01 Opérations non ventilables		69 500,00	
73154 Droits de place	731	3 500,00	
6312 Autres actions économiques		3 500,00	
TOTAUX		142 800,00	142 800,00

Section d'investissement :

article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
20422 Subventions d'équipements aux personnes de droit privé	Chap. 204		6 000,00
552 Aide au secteur locatif	OPNI		6 000,00
21311 Constructions – bâtiments administratifs	Chap. 21		3 027,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		3 027,00
21321 Constructions – Immeubles de rapport	Chap. 21		- 70 000,00
551 Parc privé de la collectivité	OPNI		- 70 000,00
21611 Biens historiques et culturels	Chap. 21		11 920,00
312 Patrimoine	OPNI		11 920,00
21828 Autres matériels de transport	Chap. 21		- 1 705,00
020 Administration générale de la collectivité	OPNI		- 1 705,00
21311 Constructions – bâtiments administratifs	Chap. 21		16 500,00
020 Administration générale de la collectivité	Op n°101		16 500,00
21312 Constructions bâtiments scolaires	Chap. 21		44 400,00
212 Ecoles primaires	Op n°104		44 400,00
2113 Terrains aménagés autres que voirie	Chap. 21		- 150 000,00
325 Autres équipements sportifs et de loisirs	Op n°55		- 150 000,00
21318 Constructions – Autres bâtiments publics	Chap. 21		- 150 000,00
11 Police, sécurité, justice	Op n° 186		- 150 000,00
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	Chap. 21		39 600,00
322 Stades	Op n°55		39 600,00
021 Virement de la section de fonctionnement	021	125 300,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	125 300,00	
28031 Amortissement de frais d'études	040	900,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	900,00	

.../...

28041482 Amortissement des subventions d'équipement versées aux communes pour travaux	040	500,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	500,00	
280422 Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes privées pour bâtiments et installations	040	1 300,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	1 300,00	
2805 Amortissement de concessions, brevets, licences	040	9 500,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	9 500,00	
281321 Amortissement des immobilisations immeubles de rapport	040	- 20 000,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	- 20 000,00	
281351 Amortissement des installations générales, agencements et aménagements dans les bâtiments publics	040	2 200,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	2 200,00	
281352 Amortissement des installations générales, agencements et aménagements dans les bâtiments privés	040	1 200,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	1 200,00	
281534 Amortissement des réseaux d'électrification	040	800,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	800,00	
281538 Amortissement des autres réseaux	040	600,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	600,00	
281568 Amortissement autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	040	1 000,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	1 000,00	
28158 Amortissement des autres installations et outillages techniques	040	1 600,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	1 600,00	
281828 Amortissement autres matériels de transport	040	1 100,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	1 100,00	
281831 Amortissement du matériel informatique scolaire	040	1 500,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	1 500,00	
281838 Amortissement du matériel informatique autre	040	4 500,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	4 500,00	
281841 Amortissement du matériel de bureau et mobilier scolaire	040	4 000,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	4 000,00	
281848 Amortissement des autres matériels de bureau et mobiliers	040	1 500,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	1 500,00	
28185 Amortissement du matériel de téléphonie	040	500,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	500,00	
28188 Amortissement des autres immobilisations	040	7 300,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	7 300,00	
10222 Fonds de compensation de la TVA	10	5 000,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	5 000,00	
10226 Taxe d'aménagement	10	- 70 000,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	- 70 000,00	
10251 Dons, legs et mécennat	10	10 500,00	
01 Opérations non ventilables	OPFI	10 500,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus	16	2 500,00	
551 Parc privé de la ville	OPFI	2 500,00	
1318 Subventions amortissables d'autres établissements	13	2 380,00	
4221 Crèche et garderies	OPNI	2 380,00	
1321 Subventions non amortissables de l'État et établissements nationaux	13	24 941,00	
213 Classes regroupées	OPNI	24 941,00	
1321 Subventions non amortissables de l'État et établissements nationaux	13	- 62 500,00	
322 Stades	OPNI	- 62 500,00	

1322 Subventions non amortissables de la Région 11 Police, sécurité, justice	13 OPNI	- 72 000,00 - 72 000,00	
13461 Subventions de l'Etat - DETR 11 Police, sécurité, justice	13 OPNI	- 28 982,00 - 28 982,00	
1328 Subventions non amortissables d'autres établissements 4221 Crèche et garderies	13 OPNI	104 300,00 104 300,00	
1641 Emprunts en euros auprès des établissements financiers 01 Opérations non ventilables	16 OPNI	- 311 697,00 - 311 697,00	
TOTAUX		-250 258,00	-250 258,00

LE CONSEIL :

VU l'exposé de Monsieur BERNAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les crédits ouverts au budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour et 3 contre (Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE et Madame Sabrina BOHIGUES par procuration) d'adopter les modifications de crédits budgétaires énoncées.

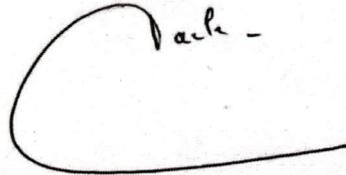
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Antoine BARBIEUX

Pour extrait conforme,
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 20 Décembre 2024

Publiée le : 20 Décembre 2024